

APELP

Procès-verbal de l'AG ordinaire 2018

Jeudi 11.10.2018 - Pavillon du LCP

1. Ouverture de l'AG, liste des présences et procès-verbal de la dernière AG

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il relève la présence du Recteur Francis Rossier, du Prorecteur Jean-Claude Bridel, des Proviseurs Romaine Crettenand et Stéphane Métrailler, de Jean-Marc Zambaz, vice-président de l'APECS. Il excuse Pierre Pannatier, proviseur, et Serge et Sophie Métrailler. Les membres de l'APELP présents sont recensés dans la liste des présences jointe au présent procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance a été tenu par le Président. Ce procès-verbal a été accepté par le comité. Dès lors qu'il n'y a aucune obligation statutaire d'en donner lecture à l'AG, le président annonce simplement qu'il est disponible sur simple requête auprès du président.

Aucune demande d'inscription d'un point spécial à l'ordre du jour n'étant parvenue au comité, l'ordre du jour sera donc celui figurant dans la convocation.

2. Rapport annuel du Président

Le président expose que le comité ne s'est pas réuni formellement en séance durant l'année 2017/2018. En effet, le comité n'étant constitué que de deux personnes, les contacts par téléphone ou courrier électronique ont été suffisants pour prendre les décisions nécessaires à la bonne marche de l'association. Il y a eu à de nombreuses reprises des échanges de vue avec le Rectorat, lors de réunions, par courrier électronique ou par téléphone. Le président rappelle quelles sont les attentes du Rectorat vis-à-vis de l'APELP : (1°) que l'APELP joue le rôle d'interface pour faire remonter d'éventuels dysfonctionnements pour éviter une dégradation de la situation et éviter l'éventuel déficit d'image du LCP qui pourrait en découler, (2°) que l'APELP verse une contribution financière pour les prix de fin d'année, (3°) que l'APELP vienne en aide financièrement à des élèves chez lesquels le Rectorat a identifié un problème de ce point de vue et (4°) que l'APELP contribue financièrement à certaines manifestations organisées par le collège.

Le président passe ensuite en revue les actions concrètes menées durant l'année 2017/2018 : (1°) participation du président à la soirée d'information de début d'année à l'intention des parents d'étudiants de première année ; c'est l'occasion de présenter l'APELP, ses buts et de motiver les parents à en devenir membre ; (2°) participation du président, sur invitation de son homologue, à l'AG de l'APECS ; (3°) présence du comité lors des journées portes ouvertes des collèges, lesquelles ont eu lieu au LCP en janvier 2018 ; c'est l'occasion de présenter l'APELP aux parents des futurs

étudiants ; le stand a été tenu de concert avec l'APECS ; (4°) mise sur pied le 22 novembre 2017, en collaboration avec l'APECS, d'une conférence de Sébastien Fanti portant sur le devoir d'éducation à l'épreuve des technologies avancées ; cette conférence n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté, seule une cinquantaine de personnes y ayant participé ; (5°) subsides versés au Rectorat, à savoir 1000 fr. pour le concert du chœur des collèges et 600 fr. pour les prix de fin d'année ; à noter que les 2500 fr. versés en 2016/2017 pour les prix n'ayant pas été utilisés en totalité, le solde a été gardé par le Rectorat en réserve pour les prix 2017/2018 ; le Rectorat a cependant demandé une rallonge de 600 fr., laquelle lui a donc été accordée ; (6°) aide de 700 fr. à une étudiante connaissant de graves difficultés sociales et financières, pour lui offrir le voyage de maturité, l'argent de poche pour ce voyage, de même que des coupons pour manger à la cantine du LCP ; à noter que ce cas a été détecté par le Rectorat et que c'est à la demande de celui-ci que l'aide a été donnée, dans l'anonymat le plus complet concernant l'identité de l'étudiante.

Le comité se plaît à relever qu'aucun parent ne s'est manifesté auprès de lui durant l'année scolaire. Il voit là un signe réjouissant, car cela démontre que la vie du collège se déroule sans problème.

Le président fait ensuite part des préoccupations du comité. Celles-ci concernent le recrutement de nouveaux membres pour le comité, le maintien voire l'augmentation du nombre de parents cotisants et la faible participation à l'AG annuelle. Le Président, se fondant sur la lecture des archives de l'APELP, relève qu'il s'agit là de problèmes récurrents rencontrés par l'association depuis le début des années 1990. Cependant, si l'on compare la situation actuelle de l'APELP à celle prévalant jusqu'à il y a quelques années, on ne peut que conclure que l'APELP se porte actuellement bien : l'intérêt des parents à l'APELP est réel dans la mesure où un bon tiers de ceux-ci sont membres de l'APELP, ce qui permet d'engranger suffisamment de cotisations pour poursuivre le but d'aider financièrement le Rectorat et ce qui permet à l'APELP d'avoir actuellement une fortune jamais égalée depuis sa création en 1978. Par contre, il faut se résigner à accepter les difficultés de recrutement au comité et la très faible participation à la vie associative (AG et conférences) qui n'apparaît pas être importante pour les membres. En conclusion, le comité est motivé à continuer à œuvrer comme il l'a fait jusqu'à présent dans l'intérêt bien compris des étudiants, des parents et du Rectorat.

Le président termine en relevant l'excellente collaboration entre le comité de l'APELP et le Rectorat. Il remercie son collègue du comité pour la bonne collaboration, le Rectorat pour son précieux soutien à l'APELP, le comité de l'APECS pour les bons contacts noués et le soutien mutuel des deux associations et tous les parents membres de l'APELP pour leur soutien.

3. Situation financière

La situation financière de l'APELP est saine. Les dépenses ont été limitées (4323 fr. 50) pour des recettes (i.e. cotisations des membres) de 8505 francs. Cela donne un

résultat positif de 4346 fr. 40 pour l'exercice comptable 2017/2018. La fortune de l'association se monte à 12'778 fr. 38.

Les statuts octroient à l'AG la compétence d'approuver les comptes. L'AG accepte les comptes à l'unanimité.

Les prestations de l'APELP prenant principalement la forme d'aides financières au Rectorat, il est primordial d'avoir le plus grand nombre de cotisants possible. C'est dans cette optique que l'appel à cotisation est envoyé à tous les parents d'étudiants, et non pas seulement aux seuls parents ayant cotisé l'année précédente et aux parents des élèves de première année, et que le président insiste, lors de sa présentation de l'APELP lors de la soirée d'information pour les parents d'élèves de première année, sur la nécessité de devenir membre de l'APELP.

Le président enjoint le Rectorat à ne pas hésiter à demander des aides à l'APELP, les finances le permettant.

4. Élections statutaires

Selon les statuts, le mandat des membres du comité est de deux ans, renouvelable. Sébastien Fanti ayant été nommé lors de l'AG 2016, son mandat doit être renouvelé. Il est renommé à l'unanimité pour un nouveau mandat de deux ans. L'élection de Christian Roten à la Présidence ayant eu lieu lors de l'AG 2017, son mandat n'a donc pas à être renouvelé cette année. A l'unanimité, Geneviève Levine-Cuennet est nommée membre du comité.

Pour l'année 2018/2019, le comité est dès lors constitué comme suit : Christian Roten, Président ; Geneviève Levine-Cuennet et Sébastien Fanti, membres.

Le président fait un appel pour de nouveaux membres du comité, afin de renforcer ses rangs, même si le nombre statutaire minimal de trois membres est désormais atteint.

5. Parole au Rectorat

Comme à chaque AG, la parole est laissée au Rectorat pour aborder les points qu'il juge nécessaire.

Le Recteur commence par remercier le comité pour le travail fourni. Lui-même et les membres du conseil rectoral abordent ensuite les sujets suivants :

1/ Nouveau collègue

La construction du « nouveau LCP » est prévue sur un terrain situé au sud du Rhône, près du Cours Roger Bonvin. Le concours d'architecture va être prochainement lancé et l'installation dans les nouveaux bâtiments est prévue pour 2024. La construction est devisée à 80 millions de francs. Le but est de coordonner les effectifs avec le LCC en déchargeant celui-ci afin de procéder à un rééquilibrage du nombre d'étudiants entre les deux collèges. Les salles de classe seront

modulaires, constituées d'unités de 72 m² pouvant soit être scindées pour obtenir de plus petites classes, soit réunies pour en avoir de plus grandes. Du point de vue de la connectivité informatique, les bâtiments seront équipés de façon très moderne. Les bâtiments actuels du LCP seront rénovés et ensuite dévolus à l'École de culture générale et à l'École de commerce.

2/ Introduction des cours d'informatique

La volée 2019/2020 sera la première à voir inscrits dans sa grille-horaire des cours d'informatique. Il s'agit d'une discipline obligatoire qui doit s'insérer dans le total d'heures actuellement enseignées ; en d'autres termes, d'autres heures de cours devront être « sacrifiées » en compensation. Il n'a pas encore été décidé quels cours seront concernés. Le souci du Rectorat est de trouver des professeurs bien formés pour cet enseignement, les personnes concernées étant rares. Le cours n'aura pas pour but d'enseigner la bureautique informatique : ce seront des cours de science informatique destinés à expliquer aux étudiants le fonctionnement général de l'informatique. Fribourg ayant déjà mis sur pied de tels cours, le Valais va s'inspirer des expériences de ce canton.

3/ Remplacement des professeurs

Durant l'année 2017/2018, il y a eu de nombreuses absences de professeurs. Cela a impliqué l'engagement de remplaçants. La tendance notée depuis la rentrée montre que la situation sera probablement identique pour l'année 2018/2019. Une information complète est donnée aux étudiants sur ces absences, un membre du conseil rectoral allant systématiquement présenter le remplaçant aux classes concernées. Ces remplaçants ne sont pas des « surveillants » mais ont pour mission de donner les cours ; pour ce faire, ils sont toujours en étroite contact soit avec le professeur remplacé, soit avec un professeur enseignant la même branche. Ils ne sont en aucun cas livrés à eux-mêmes sans soutien. On note de la difficulté à trouver des remplaçants pour les cours d'allemand.

4/ Statuts particuliers

On constate une augmentation des étudiants pouvant bénéficier d'un statut particulier pour des raisons médicales, sportives, culturelles, musicales ou simplement scolaires. 133 étudiants sont cette année concernés : 5 pour cause de maladie (absences prolongées), 23 étudiants en échange linguistique, 40 étudiants bénéficiant du statut SAF (sport, arts, formation), 30 étudiants affectés par des troubles dys- et 35 étudiants avec des dispenses de longue durée (surtout pour le sport ou des dispenses de cours de langues étrangères [étudiants parfaitement bilingues]). Le LCP met tout en œuvre pour respecter ces statuts particuliers, mais cela se heurte parfois aux contraintes liées à la gestion d'un établissement scolaire qui est une structure publique.

5/ Absentéisme des étudiants de 4^e et 5^e année

Un taux élevé d'absences aux cours a été noté en 2017/2018 en 4^e et 5^e année. Alors que le système exige des demandes de congé préalables, on en arrive plutôt à avoir les avis d'absence une fois celle-ci survenue. Cela pose surtout problème pour

les absences la veille ou durant les heures précédent un examen. Dans ces cas de figure, il est exigé de l'étudiant qu'il justifie son absence auprès du Rectorat : si l'absence est jugée fondée, l'étudiant peut se présenter à l'examen ; si l'absence apparaît abusive, l'étudiant ne peut pas participer à l'examen et devra se présenter à un examen de rattrapage. Le système fonctionne bien et semble dissuasif dans la mesure où l'expérience démontre que la majorité de ces absences est justifiée.

6/ Effectifs

Il y a au LCP 1020 étudiants pour l'année 2018/2019 (un record !), répartis en 47 classes. La moyenne est de 22.3 étudiants par classe pour la 1^{ère} année.

7. Divers

Le président porte à la connaissance de l'AG qu'il a rencontré la responsable du Bureau d'échanges linguistiques de l'État du Valais (BEL). Tant le comité que le BEL encouragent les parents à inciter leurs enfants à profiter de ces échanges linguistiques. Le Professeur Nicolas Fournier au LCP est à disposition pour répondre à d'éventuelles questions concernant les échanges organisés par le LCP, le BEL est à disposition pour répondre aux questions concernant ceux dont il assure la supervision.

Stéphane Dubuis soulève un problème rencontré lors des échanges linguistiques, à savoir que les informations concernant les modalités pratiques de l'échange devraient être données bien à l'avance pour éviter de devoir s'organiser dans l'urgence. Le Rectorat en prend bonne note et va améliorer la situation.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la séance et invite l'assemblée à partager un apéritif garni offert par l'APELP.

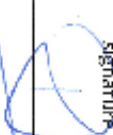





Le président :

(s.) Christian Roten

APELP - AG 2018
 Jeudi 11.10.2018 - 20h00 - Pavillon du LCP

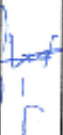



Liste des présences

Membres de l'APELP

nom	prénom	signature
Roten	Christian	
Fanti	Sébastien	
Levine	Garnière	
Dubuis	Stéphane	
Lopez	José Luis	
Bregy	Aleix	

nom	prénom	signature
ZOFFEROY	Patrick	
BUTTEREY	Christiane	
MINZ	Angélique	

Invités à l'AG

nom	prénom	signature
Frenitis	Rossier	
Briètel	Jean-Claude	
Zambar	Jean-Marc	
Cetrenaud	Romaine	

nom	prénom	signature
MACHILLER	Stéphane	